

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 20 juin 2024 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 16 juin 2024.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul		Procuration à Léon BECKEL	
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (11) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Informations :

1. Compte rendus des commissions : centre art et patrimoine du 30/05/2024 ; vivre ensemble du 13/06/2024 ; municipalité au quotidien du 06/06/2024 ; régie municipale 19/06/2024. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 1 depuis la dernière réunion. Le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 82 273.97 € pour la commune et 51 974.85 € pour la régie. Ligne de trésorerie non encore remboursée.
4. Point sur les travaux Aile Est et salle médiévale : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. Il reste les rideaux à poser. La fenêtre de désenfumage est posée et testée. Il reste quelques réserves documentaires à lever pour réunir la

commission de sécurité. La rénovation de l'escalier devrait être terminée pour la fête. Rencontre de Moselle Attractivité pour étudier le classement du gîte et les outils de réservation en ligne. Pour la phase 2, le gros œuvre et l'étanchéité sont à mi-chemin. L'accès à la chaufferie se fera par la cuisine.

5. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. La saison de chauffe se termine avec 455 m³ de plaquettes consommées, quantité conforme aux prévisions. Les opérations de réception ont eu lieu le 10/06/2024. Un VPN va être mis en place par Denis pour sécuriser la communication avec les sous-stations. Toujours en attente du versement des 3/5 des aides coup de pouce (210 k€).
6. Point sur la MAM. L'ouverture a eu lieu, comme prévu, le 15 mai. 10 enfants à ce jour. L'accueil devrait être complet en novembre.
7. Point sur les pistes cyclables. Les travaux entre le carrefour D2BIS-D8 et Cap Fun sont terminés.
8. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Toujours en attente de la mise en fonction du relevage des eaux usées et pluviales par LINGENHELD. Finitions chez riverains à faire. La pose du poteau rétractable sera réalisée avec la voirie définitive. En attendant, l'accès par la rue St Pierre reste interdit, hors vélos.
9. Point sur l'étude d'aménagement du parc du château. Une rencontre a eu lieu le 30/05/2024 aux ABF à Metz, avec la DRAC, M. LESNE et MATEC. Un arrêté de diagnostic archéologique préalable aux travaux, à la charge de la DRAC, a été pris le 14/06/2024. Les ABF ont fait quelques prescriptions, prises en compte par MATEC, qui n'impactent pas significativement le projet. L'avant-projet définitif devrait être finalisé fin juin. Le Fond Vert et la région seront sollicités.
10. Réfection des enrobés de la RD2. Réalisés le 23/05/2024. Le marquage au sol est à la charge de la commune. La commission municipalité au quotidien propose un marquage central et les bandes STOP en complément du Chaucidou, du marquage de la piste cyclable dans le village et des passages protégés. Les demandes de devis sont en cours, en attendant la probable subvention AMISSUR en juillet.
11. Entrées de village. Les totems en ardoise seront posés cet été. Les plantations seront faites à l'automne.
12. Rue St Georges. La subvention DETR de 40 000 € pourrait finalement être accordée. Les enquêtes de branchement sont en cours. L'avant-projet définitif est en cours.
13. Comptoir luttangeois. Rencontre de 1000 cafés le 23/05/2024. L'ouverture est confirmée pour septembre, avec Julie GINTHER et son mari.
14. Fête patronale 2024. Le programme est diffusé. Encore quelques bénévoles à trouver. Difficultés accrues suite aux élections législatives.

15. Fête de l'Oignon. L'amicale des Jeunes a décidé de renoncer à son organisation. Un appel va être lancé pour renouveler le comité de l'association.
16. Jeux intervillages CCAM. Luttange n'a pas présenté d'équipe. La manifestation est annulée faute de participants.
17. Conseil des jeunes. Il prévoit l'organisation d'un tournoi de foot. Le maire demande une concertation avec l'USL. En attente du livre de Nicolas TURON.
18. Organisation des élections législatives. Les conseillers sont invités à choisir leur créneau horaire pour la tenue du bureau de vote des 30 juin et 7 juillet prochains.
19. Procédure « biens sans maîtres ». Les biens sans maître appartiennent aux **communes** sur le territoire desquelles ils sont situés. Sont considérés sans maître : les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis **plus de trente ans** et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ; les immeubles n'ayant **pas de propriétaire connu** et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières (sur les propriétés bâties ou non bâties) n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers. La commune engage donc la recherche de ces biens, notamment en interrogeant les services fiscaux pour savoir si les impôts sont payés et en s'assurant que le(s) propriétaire(s) n'a (n'ont) aucun descendant.
20. Tirage au sort des jurés de la Cour d'Assises. COMINELLI Laura, MIKOLAJCZAK Marie-Martine, MANGIN Mireille, HADDACHE Adriana, DUPONT Stéphanie ont été tirés au sort le 03/06/2024.
21. Rubans du Patrimoine. Luttange a obtenu le prix départemental, décerné par la région. En attente de la date de la cérémonie.
22. Notification de subvention SDIS. Réception le 10 juin dernier de la notification pour 20 000 €. Recherche de maître d'œuvre en cours.
23. Manœuvre du SDIS. Le 31/05/2024, le GRIMP a organisé une manœuvre dans le château. Le puits en bas de l'impasse des Ecoles a été nettoyé.
24. Périmètre du plan de protection de l'atmosphère des 3 Vallées. Les maires de l'arrondissement de Thionville ont été invités par la DREAL à donner leur avis à propos de l'évolution du périmètre du plan de protection de l'atmosphère des 3 Vallées. Au sein de la CCAM, seules Guénange et Bertrange sont concernées et le restent dans ce périmètre.
25. Nouvelles de la CCAM. La déchetterie d'Aboncourt resterait ouverte au-delà du 31/12/2024. Un état des lieux serait lancé concernant l'utilisation des salles de sport. L'idée est lancée du sentier des châteaux (Logne – Luttange Hombourg) ; rencontre de la propriétaire et des Amis du Château de Hombourg le 12/06/2024. Dégâts importants suite aux inondations du 17/05/2024.
26. Respect des règles d'urbanisme. Le maire a dressé un procès-verbal d'infraction aux règles de l'urbanisme (construction sans permis) qui pourrait conduire à la démolition.

27. Conventions de travaux de l'EPAGE sur la Bibiche. Propriétaires concernés.

28. Débats de l'été. Le 18/08/2024 sous le préau à 10h30, débat « Un projet de rénovation pour l'école » ; le 08/09/2024 « le financement des projets communaux ».

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Détermination des tarifs de location des salles à partir de 2025.

Les travaux en cours dans la Grande Salle du château permettront aux futurs locataires de bénéficier d'une cuisine neuve et d'une salle réhabilitée. C'est pourquoi la commission municipalité au quotidien propose au conseil municipal la grille tarifaire ci-dessous :

		Salle Socioculturelle	Salle Médiévale	2 Salles
Week-End	Luttangeois	300 €	250 €	500 €
Week-End	Non Luttangeois	600 €	500 €	1 000 €
Saint Sylvestre	Luttangeois	450 €	350 €	720 €
Saint Sylvestre	Non Luttangeois	900 €	700 €	1 440 €
Jour de semaine	Luttangeois	150 €	125 €	250 €
Jour de semaine	Non Luttangeois	300 €	250 €	500 €
Cuisine	Luttangeois	50 €	50	90 €
Cuisine	Non Luttangeois	100 €	100	180 €
Formule vaisselle socioculturelle		60 €	-	
Tables rondes (diamètre 180), par table		5 €	5 €	

		Salle Socioculturelle	Salle Médiévale	2 Salles
dépôt de garantie		1000	500 €	1500

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide cette grille tarifaire pour application à compter du 01/01/2025.

3. Création d'une commission PLU.

Le plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur a été entièrement révisé en 2010, puis révisé de façon simplifiée en 2022. Il est communément admis que la durée de vie d'un PLU est de 15 ans. Il faut

environ 2 ans pour mener une telle démarche à terme. Le maire propose donc au conseil municipal de l'engager en 2024. Cela permettra à l'équipe en place lors du prochain mandat de la finaliser. Le maire propose de créer une commission dédiée et fait appel aux candidatures. Il attire l'attention sur le fait que les réunions se tiendront en journée. Une 1^{ère} réunion aura lieu en mairie le 26/06/2024 à 15h en mairie avec le bureau d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide, à 8 voix pour, 5 voix contre (Raoul BAUER, Léon BECKEL, Philippe GRESSEL, Noël RAVAUX et Martial VELVERT), la création de la commission PLU

Les votes contre se sont exprimés pour une initiation de la création de la commission PLU sur le prochain mandat.

- Nomme à l'unanimité Marc DANIS, Karine MARTIN, Paul-André BAUER membres de cette commission, présidée par le maire.

4. Rupture de la convention de police pluricommunale.

Le policier pluricommunal, actuellement salarié de la commune de Kédange, avait repris le travail le 16 mai dernier après avoir été en arrêt depuis le 23 octobre 2023. Il a obtenu sa mutation pour Mondelange à compter du 17/06/2024.

Une rencontre avec les 6 maires concernés par la police pluricommunale (Kédange, Buding, Inglinge, Metzeresche, Bettelainville et Luttange) a eu lieu en sous-préfecture le 14 juin dernier. L'objectif de la réunion était de définir les modalités de sortie de cette convention. Un relevé de décisions, présenté en séance, a été rédigé.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la sortie de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le relevé de décisions,
- De rompre la convention adoptée par délibération du 13/10/2022.

5. Installation GEOCOEUR et défibrillateur.

La commission municipalité au quotidien a reçu le 06/06/2024 Jérôme BERTOLOTTI, responsable commercial de Hekatech qui commercialise le dispositif (environ 1000 €) qui informe les passants sur un besoin de défibrillateur dans un périmètre proche. Présentation en séance.

En conséquence, la commission propose au conseil municipal l'achat du dispositif Geocœur pour mise en place au-dessus du défibrillateur de la bibliothèque et l'achat d'un second défibrillateur qui sera positionné contre le vestiaire du terrain de foot. Ce dernier sera déplacé à proximité de l'espace multisports quand il sera équipé d'une alimentation électrique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'achat chez NEWTEC pour 3065 € HT et la maintenance pour 290 € HT.

6. Frais de représentation du maire.

L'article L. 2123-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut percevoir une indemnité pour frais de représentation. Celle-ci est votée par le conseil municipal sur les ressources ordinaires de la commune qui en décide le montant. L'objet de cette indemnité pour frais de représentation est de couvrir les dépenses supportées par le maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Les frais de représentation du maire seront pris en charge dans la limite d'une enveloppe annuelle forfaitaire qui lui sera versée en début d'année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer sur l'enveloppe proposée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2123-19 relatif aux indemnités de représentation du maire ;

- Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite d'une enveloppe globale forfaitaire définie pour assurer le remboursement des frais de représentation du maire ;
- Considérant que ces frais correspondent aux dépenses engagées par le maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune en raison des réceptions (restaurations, manifestations, frais divers), des pièces justificatives seront fournies et conservées pour fonder le bénéfice de ces frais ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer des frais de représentation au maire.

De fixer le montant de cette enveloppe annuelle à 1 000 euros.

Les crédits nécessaires au versement de ces frais seront inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

7. Déduction des frais des baux de chasse.

Dans le cadre du suivi des baux de chasse, la Commune engage des frais pour la gestion administrative de toute la logistique, du passage de l'appel d'offre jusqu'au mandatement des loyers aux propriétaires.

La procédure nous permet de récupérer ces frais sur le montant du bail, à condition de délibérer en ce sens.

Le maire, propose donc de déduire du montant reversé aux propriétaires :

- Les frais d'annonces légales,
- L'indemnité de secrétaire de la chasse,
- Le coût du logiciel, nécessaire à la gestion des baux de chasse.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire, ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.

8. Gestion des opérations de chasse – renonciation des indemnités du comptable.

Compte tenu du nouveau mode opératoire concernant la gestion des opérations de Chasse depuis 2023,

CONSIDERANT que le Service de Gestion Comptable ne réalise plus les opérations comptables liées à la chasse communale depuis 2023 ;

CONSIDERANT la charge de travail supplémentaire afférente à la secrétaire de mairie pour palier au travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;

CONSIDERANT que le comptable renonce à ses indemnités de chasse et que la commune peut en disposer librement ;

Il est proposé que l'indemnité initialement distribuée au comptable soit reversée à la secrétaire de mairie à hauteur de 8% sur chacun des lots de chasse, des enclaves et/ou des réserves ; et sans que le budget de la collectivité soit impacté.

Cette gratification ne se substitue pas à la part acquise pour son travail sur le lot de chasse mais vient bien en complément pour récompense du travail supplémentaire fourni à la suite de la décision du Service de Gestion Comptable d'Hayange, pour la non prise en charge des traitements comptables de la chasse communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le versement de cette gratification supplémentaire à compter de 2024 et ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.

9. Ligne de trésorerie.

Le conseil municipal a décidé le 21/06/2023 de souscrire une ligne de trésorerie de 750 k€ pour faire face au décalage des factures des fournisseurs et le versement des subventions. La totalité a été débloquée début septembre 2023 et devra être remboursés à la date anniversaire.

Ci-dessous la situation des subventions attendues en 2024 : sur un total attendu de 2.5 M€, seuls 658 k€ ont été versés.

Il est donc possible qu'il soit nécessaire d'utiliser une nouvelle ligne de trésorerie.

En conséquence, le maire propose de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie de 750 k€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 pour, 5 abstentions (Raoul BAUER, Léon BECKEL, Philippe GRESSEL, Noël RAVAUX et Martial VELVERT),

- adopte l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 750 000 € pour un an dès que nécessaire, à compter du 1^{er} septembre 2024,

charge le maire de rechercher les meilleures conditions proposées par les organismes bancaires.

10. Maîtrise d'œuvre pour le local des sapeurs-pompiers.

Point retiré de l'ordre du jour.

11. Chauffage château.

Le marché du réseau de chaleur prévoyait de raccorder la sous station du château à 5 circuits : le gîte, la salle médiévale, les caveaux, l'existant de la partie XVIII et le futur chauffage du reste du château.

Etant donné le phasage des travaux, il a été décidé que seul le gîte soit raccordé au réseau et le marché revu à la baisse de 13 500 € HT.

Il y a donc lieu de réaliser le raccordement des 4 autres circuits du château.

Etant donné la vétusté des installations existantes, la commission travaux propose :

- Le remplacement des radiateurs des caveaux et la distribution,
- La distribution de la partie XVIII existante et future,
- Le chauffage au sol dans la grande salle, avec la chape.

Après consultation de plusieurs entreprises, le maire propose de confier ces travaux à NEW SGSC pour un montant HT de 62 868.16 € HT.

Il est aussi à noter qu'il y aura lieu de déduire du lot carrelage la chape pour 4550 € HT.

Le financement pourra être assuré par le lot gros œuvre en deçà de l'estimation qui a servi de base au dossiers de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 pour, 1 contre (Noël RAVAUX), 4 abstentions (Raoul BAUER, Léon BECKEL, Philippe GRESSEL et Martial VELVERT), décide de confier ces travaux à l'entreprise NEW SGSC. Les absentions et la voix contre expriment un manque d'information au départ du projet.

12. Choix du street workout.

La commission vivre ensemble, en concertation avec le conseil des jeunes, a étudié les différentes propositions d'implantation de street workout sur l'espace multisports pour lequel une subvention de 14 000 € a été notifiée par l'Agence Nationale du Sport.

Elle propose de retenir l'entreprise IMAJ pour un montant HT de 22 500€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise IMAJ.

13. Dispositif FUSAE : achat de 1 PC et 2 écrans interactifs.

La commune a adhéré par décision du 15/10/2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les USages @-éducatifs» qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

La commission vivre ensemble a étudié les possibilités d'achat d'un PC et d'un TBI pour lequel une subvention de 35% est accordée pour un PC et 45% pour les écrans.

Elle propose de choisir le matériel proposé par l'entreprise LB Systems pour le PC école et les 2 écrans pour un montant HT de 9971 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce choix et charge la commission de l'achat d'un PC pour le périscolaire au meilleur rapport qualité prix.

14. Recrutement de CDD.

Le périscolaire a fait ses projections pour la rentrée 2024-2025. A ce jour, il existe des incertitudes quant à la prolongation du chantier d'insertion de la CCAM. Ces incertitudes pourront être partiellement levées début juillet.

En outre, des contrats CDD arrivent à terme au cours de l'été.

La commission vivre ensemble étudiera les différentes possibilités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire avec la commission vivre ensemble de procéder aux recrutements éventuels nécessaires.

15. Achat de parcelle pour piste cyclable : correction.

Le conseil municipal a délibéré le 24/02/2022 pour l'acquisition d'une parcelle pour le passage de la piste cyclable le long de la route D8.

L'acte authentique est signé des 2 parties à ce jour.

Cependant une erreur s'est glissée dans la délibération concernant l'identification de la parcelle. Pour l'enregistrement au livre foncier, il y a lieu de rectifier cette erreur.

La parcelle concernée n'est pas la parcelle 9 de la section 52 mais la parcelle 33 de la section 41 (9a24).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette correction.

16. Calendrier 2025 des manifestations communales.

Les associations sont réunies le 21 juin prochain pour définir le calendrier des manifestations 2025. La commission vivre ensemble propose le calendrier suivant pour les manifestations communales.

- Repas des anciens le 18 mai ou 8 juin
- Calendrier les associations le 20 juin
- Pot des nouveaux arrivant et forum des associations le 27 août ou le samedi 30 août
- 19 septembre : pot des bébés
- 13 décembre : distribution des colis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce calendrier.

Fin du conseil municipal à 22h50.